



Mon accompagnement

J'ai le droit d'avoir un projet personnalisé.

- Mon projet doit répondre à mes demandes.
- Mon projet doit être adapté à mes besoins.
- C'est moi qui décide de mon projet.

Les professionnels, les parents et les tuteurs doivent :

- m'aider à préparer mon projet,
- m'aider à dire ce que je veux,
- m'aider à réaliser mon projet,
- répondre à mes souhaits et mes attentes,
- me répondre rapidement si j'ai besoin de changement,
- me donner une réponse.

J'ai le droit de participer à la vie du foyer, du service ou de la famille :

- J'ai le droit de proposer mes idées.
- J'ai le droit d'être informé.
- J'ai le droit de participer à des activités et des loisirs.
- J'ai le droit de donner mon avis :
 - dans des groupes d'expression ou de paroles,
 - dans les commissions,
 - dans les CVS.